REPUBLIQUE FRANCAISE

DES HAUTES ALPES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation	
24 mai 2023	

Date d'affichage
24 mai 2023
<u></u>

Objet de la Délibération

Convention refacturation téléphone ASVP

N°23.2023

Nombre de voix pour : 5 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 14 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le quatorze juin à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Jean-Pierre PIC, Philippe

SIONNET, Stéphane FERRIER

Excusé : David LE GUEN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Suite à l'installation de zones dites « bleues » sur la commune de La Grave en juillet 2020, la commune de La Grave a acheté un terminal de verbalisation pour l'agent de surveillance de la voie publique avec un abonnement téléphonique.

L'ASVP étant embauché par le SIVOM de La Grave – Villar d'Arène, il est proposé de refacturer le coût de l'abonnement téléphonique.

Cette convention, sans résiliation de l'une ou l'autre des parties est reconduite par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Monsieur Le Président propose d'approuver la convention entre le SIVOM et La Mairie de La Grave et d'autoriser Le Président à signer la convention en annexe.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention entre le SIVOM et la Mairie de La Grave,
- Autorise Le Président à signer la convention en annexe de la délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits



AR Prefecture

005-240500264-20230614-23_2023-DE Reçu le 20/06/2023